
PERMANENCE

24H/24 ET 7J/7

Accueil

Anticiper ses obsèques

La prévoyance obsèques

La prévoyance obsèques

Vivez l'esprit libre pour vous et pour les autres

En fonction de votre âge et de votre situation, payez en une seule fois ou en plusieurs.

Les garanties du contrat obsèques

En souscrivant un contrat obsèques auprès de la Régie des Pompes Funèbres Municipales, vous avez la garantie que **vos proches seront préservés** de tout souci matériel, administratif et financier le jour venu.

En prenant le temps de le faire vous-même, vous vous assurez de bénéficier de l'expérience et des services d'un assistant funéraire qui saura vous proposer **la solution la plus adaptée à vos attentes et à votre profil.**

Vous avez la garantie que **vos volontés seront respectées.**

Vous avez la certitude que vos proches n'auront pas à assumer des frais supplémentaires le jour venu, quels que soient les tarifs pratiqués à ce moment-là.

[Contactez la Régie des Pompes Funèbres Municipales pour en savoir](#)

davantage.

Non soumis à une limite d'âge ou à un questionnaire de santé, ce contrat est financé en une seule fois ou sur un échéancier pouvant aller jusqu'à 60 mois selon votre choix. Vous constituez votre épargne obsèques à votre rythme et pour le montant souhaité. Le capital est garanti à vie et réévalué chaque année.

La prise d'effet est immédiate en cas de versement unique.

L'assistance funéraire est incluse dans la garantie : votre entourage est soutenu et accompagné dans toutes ses démarches.

CONSULTER LE CONTRAT PRÉVOYANCE ÉPARGNE

Les cotisations de ce contrat se calculent en fonction de l'âge du souscripteur. Il n'y a pas de questionnaire médical.

C'est un contrat idéal pour les personnes ne souhaitant pas consacrer beaucoup d'argent à la prévoyance funéraire. Le versement des cotisations se fait en viager ou temporairement sur 10 ou 15 ans. Le capital est revalorisé jusqu'au décès.

L'assistance funéraire est incluse dans la garantie : votre entourage est soutenu et accompagné dans toutes ses démarches.

CONSULTER LE CONTRAT D'ASSURANCE OBSÈQUES